

## Deuxième Avis Juridique: L'expansion de la Portée des Cliniques Juridiques Communautaires de L'ontario À Travers des Partenariats Locaux

Beaucoup de gens ne savent pas quand ils ont un problème juridique. Lorsqu'elles cherchent de l'aide, elles s'adressent souvent à une série d'organisations communautaires et de prestataires de services sociaux. Les cliniques juridiques communautaires ont du mal à identifier ces personnes et à répondre à leurs besoins juridiques non satisfaits. Ce chapitre démontre que la consultation juridique secondaire (CJS) est une innovation réussie dans la prestation d'aide juridique pour résoudre ces problèmes. La CJS a lieu lorsqu'un avocat d'une clinique juridique communautaire, un parajuriste agréé ou un travailleur juridique expérimenté fournit des conseils individuels par téléphone ou par courrier électronique à une organisation communautaire ou à un fournisseur de services sociaux, les aidant à résoudre les problèmes de leurs propres clients.

Le service CJS est le premier à avoir été mis en œuvre en tant que composante permanente des modèles de prestation de services de trois cliniques juridiques communautaires en Ontario, au Canada. Les auteurs ont évalué l'étude pilote du service CJS dans ces trois cliniques, qui s'est déroulée de septembre 2016 à avril 2017. Les données ont été recueillies auprès de quatre sources: (1) des données sur les organisations communautaires et les fournisseurs de services sociaux qui ont demandé le service CJS pour chaque clinique; (2) des entretiens avec les conseillers CJS; (3) des entretiens avec les fournisseurs de services sociaux et les organisations communautaires qui ont utilisé le service CJS; et (4) des notes de dossier provenant de chaque clinique.

Les auteurs concluent que le service CJS a fonctionné pour un large éventail d'organisations communautaires et de prestataires de services sociaux. Trois principaux avantages du service CJS ont été identifiés: (1) le service a étendu la portée des cliniques juridiques communautaires en identifiant et en répondant à des besoins juridiques non

satisfaits dans la communauté qui seraient autrement passés inaperçus; (2) le service a contribué à renforcer les capacités juridiques des organisations communautaires et des prestataires de services sociaux en les impliquant dans la résolution directe des problèmes juridiques de leurs clients; et (3) le service a été abordable. Un risque majeur associé au service CJS a également été identifié: une organisation communautaire ou un prestataire de services sociaux peut mal comprendre ou mal appliquer les conseils (juridiques) du conseiller CJS lorsqu'il assiste son client. Les conseillers CJS ont alors simplement utilisé une stratégie d'atténuation des risques pour répondre à cette préoccupation.

Le chapitre conclut en présentant des données actualisées de 2018 et 2019 et les résultats des entretiens menés avec le personnel des cliniques en 2020, qui démontrent que le service CJS s'est avéré durable dans chaque clinique pendant les deux années qui ont suivi l'étude pilote et qu'il reste très précieux au niveau de la communauté.

**MOTS CLÉS:** *Consultation juridique secondaire; Innovation; Problèmes juridiques quotidiens; Clinique juridique communautaire; Accès à la justice; Capacité juridique; Partenariats médico-légaux; Canada.*